



SYNDICAT FRANCIEN
COMMUNICATION
CONSEIL CULTURE

PIC BOIS D'ARCY

septembre 2017

SAM NOUS VA PAS !

La Direction de la PIC souhaite rendre obligatoire l'utilisation des Systèmes d'Aide à la Manutention (SAM) ou plutôt "quasi" obligatoire puisque l'obligation se ferait uniquement sur des plages de traitement dédiées.

En dehors de ces plages, l'utilisation des SAM serait « *préconisée* ».

Obligatoire mais pas tout le temps ?

(Bon courage aux Encadrants pour faire appliquer ce type d'organisation).

Pour faire accepter plus facilement au personnel ce principe d'obligation, la Direction souhaite que les membres CHSCT s'associent à cette démarche en co-rédigeant un courrier à l'attention du personnel de la PIC.

Depuis plusieurs années, nos représentants n'ont cessé d'alerter sur la prise en charge catastrophique de ce projet ambitieux, avec un système "vitrine" servant uniquement lors des visites de personnes extérieures, renvoyant ainsi au personnel une image négative de son intérêt.

A de multiples reprises, ils ont pointé du doigt le manque de formation.

Avant la reprise des formations au mois de juin 2017, le nombre d'Agents et Pilotes de Production formés n'avait pas évolué depuis 2015 !

Il était alors de 61 personnes formées à la PF et 20 au TCC (pour peu que ce soient les mêmes) sur un potentiel d'environ 300 personnes.

Et à l'heure où les SAM PF et TCC installés à la PIC ressortent comme « *non qualifié* » selon une étude menée par des experts nationaux, la Direction de Bois d'Arcy veut rendre obligatoire son utilisation et qui plus est avec le consentement de nos représentants dont l'avis n'a jusqu'ici jamais été pris en considération.

De plus, qui dit obligation, dit sanction en cas de non respect des consignes.

« *pas dans un premier temps* » nous a t'on répondu mais dans un second ?

Nul doute que ce projet coûteux soit une épine dans le pied d'une Direction qui n'était pas en place à l'arrivée des SAM à Bois d'Arcy mais le personnel de la PIC n'a pas à subir les conséquences d'erreurs stratégiques et/ou managériales.

POUR LA CFDT :

OUI ! Il faut former le personnel aux Systèmes d'Aide à la Manutention et préconiser son utilisation dans le but de réduire la pénibilité liée au port de charge.

NON ! Il ne faut pas imposer son utilisation, obligerrisque d'être contre-productif.



PLUS NOMBREUX, PLUS FORT, ADHEREZ A LA CFDT